

# FORMATION MAC SSCT POUR LES MEMBRES CSSCT DU CSE (+ DE 300 SALARIÉS )

## 5 jours - 35 heures

**Contact** : Eric DISSANE

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

Cette formation obligatoire permet d'appréhender les grands principes de prévention des risques professionnels, de se sensibiliser aux risques professionnels et d'identifier les signes d'altération des conditions de travail.

Note objectif est que les membres du CSE puissent développer ses aptitudes à déceler les risques, connaître le cadre législatif et réglementaire, les principes de prévention ainsi que les acteurs de l'entreprise. S'initier aux méthodes d'analyse et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail. Et enfin connaître les missions d'un membre du CSE

### MOYENS PEDAGOGIQUES :

Documentation CSE du Ministère du Travail du Plein Emploi et de L'insertion :

- En version numérique sur clé USB remise aux stagiaires.

Documents supports pour la réalisation des travaux :

- En version numérique et papier, mis à disposition des stagiaires sur clé USB.

Ces documents pourront être adaptés à l'entreprise si besoin.

### METHODES PEDAGOGIQUES :

Apport de connaissances.

Mises en situation pédagogiques.

Étude de cas pratiques, lors d'exercices simulant des situations réelles (entreprise).

Pédagogie active, la formation s'inscrit dans un principe d'acquisition de compétences, que le stagiaire sera amené à développer de façon itérative entre son poste de travail et la formation.

### MOYENS D'ENCADREMENT :

Formateurs(trices) C.H.S.C.T. CSSCT du CSE certifié auprès de la DREETS



**INTER-ENTREPRISE & INTA-ENTREPRISE FRANCE METROPOLITAINE**



**DE 4 A 12 STAGIAIRES MAXIMUM (PAS DE MINIMUM INTRA-ENTREPRISE)**  
 INDIVIDUALISATION : OUI



**PUBLIC : MEMBRES TITULAIRES DE LA CSSCT DU CSE (COMITÉ SOCIAL ÉCONOMIQUE)**  
 ENTREPRISES DE PLUS DE 300 SALARIÉS.

**PRE-REQUIS : AVOIR EXERCÉ UN MANDAT SSCT DU CSE PENDANT 4 ANS, CONSÉCUTIFS OU NON**



**DÉLIVRANCE D'UNE ATTESTATION DE COMPÉTENCE À L'ISSUE DE LA FORMATION, SOUS RÉSERVE DU SUIVI DE LA TOTALITÉ DE LA FORMATION**



**ACTUALISATION DES COMPÉTENCES : TOUS LES 4 ANS (35 HEURES)**

## PROGRAMME DE LA FORMATION :

La réglementation et les responsabilités  
Les accidents du travail et les maladies professionnelles  
Les indicateurs IF, TF, IG, TG  
Coût direct et indirect des accidents de travail  
Les interlocuteurs de la sécurité  
Le cadre juridique, la composition, les missions et le fonctionnement  
Les relations du CSSCT  
Situation du danger grave et imminent  
Méthode d'analyse des accidents par l'arbre des causes  
Le recueil, la construction, l'analyse  
Les différents risques

Les principes généraux de la prévention  
Actualisation ou la mise en place de document unique  
Étude de cas  
Évaluation des risques, visite et audit sécurité  
Réalisation du document de synthèse  
Préparation et animation des réunions  
Méthodes d'implication des acteurs de la sécurité dans la prévention  
Méthodes et outils de communication pour l'amélioration de la sécurité  
Bilan de la formation